



Services Public de Wallonie - Agriculture, Ressources Naturelles et
Environnement
Département de la Nature et des Forêts
Direction de la Nature et des Espaces Verts
Avenue Prince de Liège, 7
5100 JAMBES

PROJET DE STRATÉGIE BIODIVERSITÉ 360°

Rapport sur les incidences environnementales : Résumé non technique

RÉFÉRENCE ATTRIBUÉE AU DOSSIER : C1425

13 JUIN 2023



Personne de contact :

Aymeric DEVAUX

Directeur d'études

Tél. +32 (0)2 738 78 73

a.devaux@stratec.eu



Table des matières

1. RÉSUMÉ NON-TECHNIQUE (RNT)	3
1.1. CONTEXTE	3
1.2. DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE	3
1.3. OBJECTIFS, CONTENU ET ARTICULATION AVEC D'AUTRES PLANS	3
1.3.1. CONTENU DU PROJET DE STRATÉGIE BIODIVERSITÉ 360°	3
1.3.2. PRÉSENTATION ET OBJECTIFS DU PROJET DE STRATÉGIE BIODIVERSITÉ 360°	4
1.3.3. MÉTHODE D'ÉLABORATION DU PROJET DE STRATÉGIE BIODIVERSITÉ 360°	5
1.3.4. ARTICULATION AVEC D'AUTRES PLANS ET PROGRAMMES	5
1.4. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET ENJEUX	5
1.4.1. ETATS DES DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT	5
1.4.1.a. Etat des écosystèmes	5
1.4.1.b. Etat des habitats d'intérêt communautaire	6
1.4.1.c. Etat des espèces protégées et menacées	6
1.4.1.d. Etat des espèces communes	7
1.4.1.e. Etat des facteurs climatiques	7
1.4.1.f. Etat des masses d'eau de surface et souterraine	7
1.4.1.g. Etat des sols	8
1.4.1.h. Etat de l'ambiance lumineuse	8
1.4.2. SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES	8
1.4.3. PRESSIONS EXERCÉES SUR LA BIODIVERSITÉ	9
1.4.3.a. Facteurs directs et indirects	9
1.4.3.b. Tendances sociétales	9
1.4.3.c. Pressions et sources d'érosion	10
1.4.4. POLITIQUES ET OUTILS DE PROTECTION EN VIGUEUR RELATIFS À LA CONSERVATION DE LA NATURE ET À LA RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ	10
1.4.5. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	11
1.5. ANALYSE DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT DU PROJET DE STRATÉGIE BIODIVERSITÉ 360°	12
1.6. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET DE STRATÉGIE BIODIVERSITÉ 360° SUR LES ZONES NATURA 2000 ET LES ZONES PROTÉGÉES	17
1.7. EVALUATION DES ALTERNATIVES	18
1.7.1. ALTERNATIVE DE NON-MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE STRATÉGIE BIODIVERSITÉ 360°	18
1.7.2. ALTERNATIVE AVEC UNE QUANTIFICATION DÉTAILLÉE DES OBJECTIFS ET UN PLAN DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	18
1.8. JUSTIFICATION DU PROJET DE STRATÉGIE BIODIVERSITÉ 360°	18
1.9. MESURES ADDITIONNELLES, CORRECTRICES ET DE SUIVI	19

1. RÉSUMÉ NON-TECHNIQUE (RNT)

1.1. Contexte

Au cours des dernières décennies, l'importance de la biodiversité pour la prospérité des activités humaines a été démontrée : tant d'un point de vue économique, au travers des nombreux services que rend la nature, que d'un point de vue social avec une corrélation nature/bien-être mise notamment en exergue par la crise du Covid-19. La dégradation actuelle de la biodiversité causée par les activités humaines a donc des conséquences désastreuses à de nombreux points de vue.

Dans le cadre de sa Déclaration de Politique Régionale (DPR) 2019-2024, le Gouvernement wallon s'est engagé à mettre en œuvre une Stratégie Biodiversité 360° (ci-après dénommée SB360°). Avec ce plan, le Gouvernement vise particulièrement à s'aligner sur les ambitions suprarégionales en matière de biodiversité, notamment concernant la protection et la restauration des écosystèmes.

Dans l'optique d'atteindre à l'horizon 2050, une biodiversité préservée voire restaurée au sein du territoire wallon, le projet de SB360° présente des premières orientations stratégiques à l'horizon 2030. Au travers de ce document, c'est la mobilisation de l'ensemble des acteurs qui est recherchée, autour de cet enjeu commun qu'est la préservation de la biodiversité. Les objectifs proposés y sont transversaux afin de mobiliser tous les secteurs.

1.2. Description de la méthodologie

Le présent Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE) a pour objectif d'identifier, de décrire et d'évaluer les incidences sur l'environnement du projet de SB360° en Wallonie. Une première partie concerne l'analyse de l'état initial de l'environnement. Cette étape fixe les différentes thématiques environnementales susceptibles d'influencer ou d'être influencées par le projet de SB360°. Elle expose également les pressions qui pèsent actuellement sur la biodiversité et les tendances sociétales qui leurs sont associées. Une deuxième partie traite de manière qualitative des incidences positives et négatives engendrées par le projet de SB360° en regard des états initiaux de l'environnement. Enfin, la troisième partie s'attelle à analyser deux alternatives : une première de non mise en œuvre du projet de SB360° afin d'en juger la pertinence et l'ambition en regard des états initiaux de l'environnement et des incidences identifiées ; une seconde considérant une optimisation de certains aspects du projet de SB360°. Cette partie s'attache aussi à identifier des mesures additionnelles et correctrices pour éviter les incidences négatives mises en évidence antérieurement et/ou compenser d'éventuelles incidences négatives résiduelles. Des mesures de suivi sont également proposées pour s'assurer d'une mise en œuvre optimale de la SB360°.

1.3. Objectifs, contenu et articulation avec d'autres plans

1.3.1. CONTENU DU PROJET DE STRATÉGIE BIODIVERSITÉ 360°

Le projet de SB360° comporte 5 axes comprenant 14 objectifs stratégiques (OS) déclinés en 34 objectifs opérationnels (OO).

Axe 1 : Préserver la biodiversité et restaurer les populations d'espèces et les habitats naturels dégradés. Les actions de cet axe cherchent à développer, cartographier et étendre les zones protégées

en Wallonie, à éliminer ou réduire les impacts des espèces exotiques envahissantes, à améliorer l'état écologique des cours d'eau et à favoriser les services écosystémiques en lien avec les habitats.

Axe 2 : Intégrer la biodiversité dans les logiques de développement et les activités économiques et favoriser une utilisation durable de la biodiversité. Cet axe vise à la réduction globale de l'empreinte écologique des activités humaines et plus spécifiquement certains secteurs : le bâti, l'agriculture, la gestion forestière et les entreprises. Un accent est également mis sur une meilleure intégration des risques et dommages pour la biodiversité en amont des activités économiques, dès la conception des plans et projets.

Axe 3 : Valoriser la biodiversité et mobiliser l'ensemble des acteurs de la société en sa faveur. Au travers de mesures de sensibilisation et de formation à différents niveaux de la société (enseignement, formations professionnelles, grand public), cet axe cherche à intégrer toutes les parties prenantes dans une meilleure prise en compte des enjeux liés à la préservation de la biodiversité, notamment par les acteurs des secteurs agricole, sylvicole et touristique.

Axe 4 : Déployer les actions au niveau local et rayonner à l'international. L'objectif de cet axe est de coordonner les différentes actions en faveur de la biodiversité depuis l'échelle locale vers les autres échelles (régionale et internationale). Une attention particulière est portée sur l'accompagnement des entités locales pour l'intégration des objectifs ambitieux pris au niveau régional et supra régional.

Axe 5 : Connaître la biodiversité et encadrer les activités sur le terrain. Cet axe comprend d'une part un volet législatif comprenant l'adéquation du cadre légal avec les objectifs et le contrôle du respect de son application et d'autre part un volet d'approfondissement de la recherche et de la connaissance de la nature et de la biodiversité à travers le partage des informations.

1.3.2. PRÉSENTATION ET OBJECTIFS DU PROJET DE STRATÉGIE BIODIVERSITÉ 360°

Avec la mise en place de la SB360° (dont l'élaboration est prévue par les articles D31 et D46 du Code de l'environnement), la Wallonie cherche à s'aligner sur les objectifs supra-régionaux et mettre en œuvre les engagements pris en faveur de la biodiversité au travers du « Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal », de la « Stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 » pour l'UE et de la Stratégie Nationale de la Belgique « Biodiversité 2020 ».

De façon globale, l'objectif de la SB360° est d'enrayer le déclin de la biodiversité wallonne dès 2030 et de restaurer et préserver les écosystèmes à long terme avec une vision à 2050. Plus spécifiquement, elle a pour objectif de créer un réseau d'espaces protégés en lien avec les objectifs européens, lutter contre les espèces invasives, mieux intégrer la biodiversité dans les politiques d'aménagement du territoire, sensibiliser et former différents acteurs sur les enjeux de biodiversité et les services écosystémiques, encourager l'action à l'international et renforcer la connaissance scientifique dans le domaine.

Du fait des très nombreuses interactions entre la biodiversité et les activités humaines, il convient de réunir tous les acteurs pour relever le défi de la préservation des écosystèmes. C'est pourquoi le projet de SB360° propose des mesures transversales pour tous les secteurs et plus spécifiquement les sept suivants, identifiés comme prioritaires :

- l'aménagement du territoire et l'urbanisme ;
- l'agriculture et le développement rural ;
- la sylviculture ;
- la gestion de l'eau ;

- les entreprises ;
- le tourisme ;
- l'éducation.

1.3.3. MÉTHODE D'ÉLABORATION DU PROJET DE STRATÉGIE BIODIVERSITÉ 360°

A la suite d'un débat parlementaire en 2018, des « Ateliers de la Biodiversité » se sont tenus en 2018-2019 pour identifier les principaux enjeux liés à la biodiversité, répartis en thématiques. Avec cet exercice, le grand public a pu participer à la formulation de recommandations. Celles-ci ont ensuite été consolidées et priorisées par un comité scientifique présentant une diversité et une transversalité de compétences en matière de biodiversité. Après la publication d'un rapport en avril 2019, une présentation de ces recommandations a été réalisée au Parlement wallon en octobre 2019.

Le Département de la Nature et des Forêts a ensuite été chargé de réaliser des concertations inter-administrations pour préparer le projet de SB360°, avec la participation de services administratifs, de représentants du secteur associatif et d'experts externes. Des ateliers thématiques ont été organisés entre mars et avril 2021 pour identifier les actions à entreprendre. Ils portaient sur les sujets suivants : habitats et espèces menacées ; cours d'eau ; biodiversité en ville et dans le bâti ; agriculture ; forêts ; sensibilisation, communication et formation ; et collecte des données biologiques et recherches.

Le projet de SB360° a ensuite émergé de l'analyse et de la synthèse du travail réalisé dans ce cadre.

1.3.4. ARTICULATION AVEC D'AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

De très nombreux plans et programmes – tant internationaux, régionaux que locaux – ont des conséquences sur la biodiversité et sont donc en interaction avec le projet de SB360°, en particulier en lien avec la transversalité de ce dernier.

La grande majorité des autres plans et programmes apparaissent en adéquation avec le projet de SB360°. Certains objectifs opérationnels de la SB360° sont même visés dans le cadre de la réalisation d'autres plans et programmes (ex. : Nationaal Actie Plan d'Action National & Programme wallon de Réduction des Pesticides, Plan Stratégique wallon pour la Politique Agricole Commune, Stratégie « Manger demain », Plan global Wallonie cyclable 2030, Stratégie Régionale de Mobilité wallonne).

Certains plans et programmes comportent cependant des éléments qui peuvent aller à l'encontre des objectifs du projet de SB360°. Ils portent en majorité sur l'aménagement du territoire et le développement d'infrastructures (de mobilité, énergétiques, etc.). Cependant, ils comportent généralement un volet de préservation de la biodiversité et d'atténuation de leurs impacts sur celle-ci, permettant d'intégrer le projet de SB360° et ses objectifs.

1.4. Etat initial de l'environnement et enjeux

1.4.1. ETATS DES DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT

1.4.1.a. ETAT DES ÉCOSYSTÈMES

Un **écosystème** correspond à un ensemble d'êtres vivants qui interagissent ensemble et avec leur environnement. Actuellement, il n'existe pas d'indicateur unique permettant de dresser l'état de santé de l'ensemble des écosystèmes wallons, les indicateurs existants étant propres à un ou quelques écosystèmes.

Pour les écosystèmes forestiers, l'indice de défoliation (perte anormale des feuilles d'un arbre) des peuplements est resté assez stable pour les peuplements feuillus. Cependant, il a connu une augmentation récente pour les peuplements résineux traduisant une augmentation du niveau de stress auquel les arbres ont fait face au cours des dernières années.

Les composés azotés eutrophisants participent à l'enrichissement des écosystèmes en nutriments. Cette forme de pollution peut mener à un déséquilibre de leur fonctionnement et à la disparition d'espèces typiques. Le déséquilibre est typiquement atteint lorsque la **charge critique**, propre à chaque type d'écosystème et à chaque polluant, est dépassée. En 2015, environ 95% des écosystèmes ouverts semi-naturels montraient un dépassement de la charge critique en azote eutrophisant. La majorité de ces écosystèmes est donc susceptible de subir des effets indésirables générés par l'excès de nutriments dans l'environnement. Cette proportion était seulement de 6% pour les écosystèmes forestiers.

1.4.1.b. ETAT DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Les **habitats d'intérêt communautaire** sont définis par la Directive européenne « Habitats » pour leur caractère remarquable ou menacé à l'échelle de l'Europe. Leur état à l'échelle wallonne peut être appréhendé par l'analyse de l'état de conservation de chaque type d'habitat d'intérêt communautaire qui intègre des aspects liés à la structure, aux fonctions, à la répartition et à la surface de l'habitat, de même que les perspectives liées à cet habitat.

Environ 93% des habitats d'intérêt communautaire présents en région biogéographique atlantique (Nord du Sillon Sambre-et-Meuse) sont dans un état de conservation défavorable. Cette proportion est de 95% pour les habitats présents en région continentale (Sud du Sillon Sambre-et-Meuse). Actuellement, cela ne permet pas de répondre aux exigences de la Directive « Habitats » qui impose aux Etats membres de maintenir ou de restaurer un état de conservation favorable. Cependant, plusieurs habitats montrent une tendance à l'amélioration, en particulier en région continentale.

1.4.1.c. ETAT DES ESPÈCES PROTÉGÉES ET MENACÉES

De manière similaire aux habitats, certaines espèces sont considérées d'intérêt communautaire au titre des Directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ». L'état de conservation d'une espèce intègre des données quant à la dynamique des populations, à l'aire de répartition, à la surface de l'habitat favorable à l'espèce et aux perspectives. Respectivement 71 et 72 % des espèces d'intérêt communautaire en région atlantique et continentale sont dans un état de conservation défavorable. A nouveau, on note toutefois une tendance générale à l'amélioration, bien qu'elle soit plus marquée en région continentale.

De plus, d'après la méthodologie développée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), certaines espèces sont considérées comme menacées en Wallonie. Les espèces menacées sont reprises dans des **listes rouges régionales**, établies séparément pour chaque groupe biologique évalué. Dans les groupes pour lesquels une telle liste existe, environ 20 à 25% des espèces sont considérées comme menacées, bien que cette proportion varie entre groupes biologiques. La comparaison de listes rouges successives montre également des tendances contrastées entre groupes (amélioration ou détérioration selon les cas), reflétant tant des changements réels dans les populations d'espèces que l'accès à des données plus complètes.

1.4.1.d. ETAT DES ESPÈCES COMMUNES

Outre les espèces bénéficiant d'un statut de protection ou menacées, on note également des changements dans l'abondance de certaines espèces qualifiées de « communes ».

L'indicateur multi-espèces wallon prenant en compte 81 espèces d'oiseaux communs a montré qu'en moyenne, les effectifs ont diminué d'environ 40% entre 1990 et 2021. Cette diminution est particulièrement importante pour les espèces d'oiseaux liés aux milieux agricoles (-60%), même si elle est observée également pour les espèces forestières (-29%) et les espèces ni franchement forestières, ni franchement agricoles (-33%). L'indicateur européen *Grassland Butterfly Indicator* a en outre montré une diminution d'environ 25% des effectifs des espèces de papillons de jour communs ou spécialistes des milieux ouverts de type « prairie » entre 1991 et 2018, tandis que les espèces forestières montrent une stabilité de leurs effectifs au cours de la même période.

1.4.1.e. ETAT DES FACTEURS CLIMATIQUES

L'analyse des tendances climatiques à l'échelle de la Belgique montre que la température moyenne a augmenté d'environ 0,3°C par décennie entre 1954 et 2019. Dans le même temps, les précipitations en Wallonie sont restées stables, à l'exception de la Gaume pour laquelle une augmentation de l'ordre de 2 à 3% en moyenne par décennie a été notée.

Cette augmentation des valeurs moyennes se reflète également dans les événements climatiques extrêmes. A la station météorologique d'Uccle, les précipitations extrêmes, la fréquence et l'intensité des vagues de chaleur ont augmenté depuis 1981. Il est attendu que ces tendances reflètent aussi, au moins partiellement, des processus à l'œuvre à l'échelle de la Wallonie.

1.4.1.f. ETAT DES MASSES D'EAU DE SURFACE ET SOUTERRAINE

Une **masse d'eau de surface** consiste en une partie distincte et significative des eaux de surface telles qu'un lac, un réservoir de barrage, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de ceux-ci, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières. La Wallonie en compte 352 et leur état s'évalue selon deux dimensions :

- l'état écologique, qui regroupe des aspects hydromorphologiques, physico-chimiques et biologiques des cours d'eau. En 2018, 14 masses d'eau présentaient un très bon état écologique, 140 un bon état, 90 un état moyen, 51 un état médiocre, 45 un mauvais état et 12 un état non déterminable.
- l'état chimique, qui se détermine suivant la présence de certaines substances chimiques spécifiques. En 2018, la Wallonie comptait 239 masses d'eau en bon état contre 113 en mauvais état¹.

C'est au nord du sillon Sambre et Meuse que se trouve la majorité des masses d'eau de surface présentant des états jugés mauvais.

Une **masse d'eau souterraine** consiste en un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères. La Wallonie en compte 34 et, à l'exception d'une, elles présentent un bon état quantitatif. En revanche, près de la moitié (14 sur 34) présentent une mauvaise qualité chimique, du fait de la présence de nitrates et/ou de pesticides, principalement d'origine agricole.

¹ Cet état chimique est réalisé sans prendre en considération les substances chimiques persistantes (dites PBT ubiquistes).

Ces masses d'eau dégradées se situent principalement au nord du sillon Sambre et Meuse.

1.4.1.g. ETAT DES SOLS

Le sol représente l'habitat d'un grand nombre d'être-vivants (micro-organismes, champignons, invertébrés et vertébrés fouisseurs, etc.) et constitue le substrat de la végétation naturelle ou agricole sus-jacente. C'est donc un élément essentiel à la biodiversité.

La Wallonie est caractérisée par une grande variété de sols. Dominée par des terrains agricoles (51,6%), boisés (29,3%) et artificialisés (zones bâties, d'infrastructures de transport, etc. représentant 10,8%), le reste du territoire comprend les milieux semi-naturels, les zones humides, les surfaces d'eaux, etc.

Les terrains artificialisés sont concentrés au nord et le long du sillon Sambre et Meuse, comprenant les principales zones urbaines de Wallonie. Si les terrains boisés sont situés principalement au sud de ce sillon, les terrains agricoles se retrouvent de part et d'autre de celui-ci avec une majorité de cultures au nord et essentiellement des pâtures au sud.

Certaines zones du territoire présentent des caractéristiques (topographie, altitude, types de sols) défavorables au développement d'activités productives. Ces sols, dits sols marginaux, répartis dans toute la région, sont source de nombreux services écosystémiques² et abritent des espèces et des habitats d'intérêt patrimonial.

Une tendance à l'artificialisation des terres est observée, principalement au détriment des terrains agricoles. De plus, de nombreuses pressions mettent à mal la qualité des sols. Alors que les pollutions et l'érosion hydrique touchent tous les types de sols, ceux des milieux agricoles et sylvicoles font l'objet de pressions spécifiques comme la compaction des sols et l'appauvrissement en matière organique.

1.4.1.h. ETAT DE L'AMBIANCE LUMINEUSE

La pollution lumineuse correspond à la disparition de l'obscurité normale de la nuit due aux éclairages artificiels. Ce phénomène a lieu principalement en milieu urbain et le long des axes routiers, où se concentrent les éclairages publics. La Belgique, et donc la Wallonie, est une des zones les plus polluées par la lumière artificielle en Europe.

En supprimant l'obscurité nocturne, la pollution lumineuse a des conséquences sur l'être humain tant d'un point de vue culturel que biologique. Mais cette pollution est surtout impactante pour la biodiversité dès lors que de nombreuses espèces subissent, du fait de l'éclairage nocturne, des troubles de l'orientation ou une perturbation de leur rythme biologique pouvant impacter leur façon de se nourrir.

1.4.2. SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Les biens et services écosystémiques (SE) représentent la contribution qu'apportent les écosystèmes au bien-être de l'humanité. Trois types de services sont distingués, chacun divisé en 4 sous-catégories :

- **Services de production (ou approvisionnement)** : fourniture d'aliments, de matériaux, de combustibles et d'eau
Exemples : production agricole, sylvicole, la pêche ou la chasse ; l'alimentation en eau potable ;
- **Services de régulation** : protection contre les événements extrêmes, gestion des pollutions, processus biologiques, régulation des climats

² Notamment régulation de l'érosion, des inondations, de la qualité de l'eau et stockage de carbone.

Exemples : assainissement de l'eau par les sols et les végétaux, protection contre les inondations, îlot de fraîcheur fournis par les végétaux ;

- Services **culturels** : en termes de vie courante, de loisirs, d'expériences et de connaissance, d'inspiration et de valeurs

Exemples : tourisme (activités récréatives associées aux milieux aquatiques et forestiers), bien être ressenti lorsqu'on se trouve en milieux naturels.

En Wallonie, les milieux forestiers participent aux trois types de SE. Les zones de production agricole, participent majoritairement aux SE d'approvisionnement. Les terrains fortement artificialisés fournissent eux peu de SE.

1.4.3. PRESSIONS EXERCÉES SUR LA BIODIVERSITÉ

Les facteurs exerçant une pression sur la biodiversité peuvent agir soit de manière directe, soit indirecte. Ceux-ci se traduisent par différentes pressions sur le milieu naturel, qui sont l'expression de tendances sociétales plus générales observées en Wallonie.

1.4.3.a. FACTEURS DIRECTS ET INDIRECTS

L'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) a identifié cinq types de pressions majeures directes et cinq types de facteurs indirects, qui participent à l'érosion sur la biodiversité. Ces différents facteurs sont repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Liste des facteurs directs et indirects de changement pour la biodiversité (Source : IPBES, 2018)

Facteurs directs	Facteurs indirects
Destruction des habitats	Institutionnel
Surexploitation des ressources naturelles	Démographique
Changement climatique	Scientifique et technologique
Pollution	Economique
Espèces exotiques envahissantes (EEE)	Culturel et religieux

1.4.3.b. TENDANCES SOCIÉTALES

Différentes tendances sociétales influencent de manière notable la biodiversité wallonne.

L'évolution des pratiques agricoles vers un modèle plus intensif a entraîné de nombreux changements de pratiques comme la mécanisation des pratiques et un agrandissement des exploitations. Une simplification du paysage et une dépendance aux produits phytosanitaires et engrais de synthèse en résultent notamment. Néanmoins, certaines tendances sociétales impactent positivement la biodiversité, comme les différents régimes de **protection d'espaces naturels** et le développement de **pratiques agricoles alternatives** (agriculture biologiques, mesures agro-environnementales et climatiques, agroécologie, ...).

En termes d'aménagement du territoire, **l'urbanisation** et **l'artificialisation des sols** qui en résulte ont conduit au développement de nombreux aménagements et infrastructures, tendance renforcée par la **croissance démographique**. Au niveau des activités humaines, la **mondialisation** et **l'intensification des échanges commerciaux** contribuent au développement des espèces exotiques envahissantes (EEE). Cela conduit également à exporter les impacts sur la biodiversité en dehors des frontières régionales. Plus généralement, les **modes de production et de consommation actuels** ont de graves

conséquences sur la biodiversité à travers la logique actuelle extractiviste et un modèle de production linéaire qui induisent parfois une **surexploitation des ressources naturelles**.

Le **changement climatique**, résultat des émissions anthropiques de gaz à effet de serre (GES), induit de nombreux changements sur les habitats et les conditions de vie des différents écosystèmes.

1.4.3.c. PRESSIONS ET SOURCES D'ÉROSION

La destruction des habitats et des espèces est le fruit de l'urbanisation et du développement d'infrastructures (transport, énergie, tourisme), qui contribuent à la fragmentation du territoire et la perte de sa continuité écologique. Dans les milieux agricoles et sylvicoles, une simplification du paysage avec une perte de la diversité se produit du fait de l'intensification des pratiques d'exploitation et de la compaction des sols (causée par la mécanisation). Les ongulés sauvages (sangliers, cerfs, chevreuils,...) participent aussi à la dégradation des habitats et la destruction d'écosystèmes forestiers.

En Région wallonne, la surexploitation des ressources naturelles se retrouve dans la gestion sylvicole des forêts et dans la gestion quantitative des eaux souterraines ; avec 3 masses d'eau souterraine qui présentaient lors du dernier état des lieux un risque quantitatif dû aux prélèvements importants de l'industrie extractive.

Les changements climatiques engendrent une modification de l'aire de répartition d'espèces (favorisant certaines espèces aux dépens d'autres) et des modifications physiologiques (ex. : impact sur la production de nectar) et phénologiques (ex : décalage temporel de floraison, plages temporelles de croissance de plantes plus longues). Le dérèglement du cycle de l'eau induit aussi des problèmes de disponibilité d'habitats, de difficulté de franchissement d'obstacles, et de qualité de l'eau. En forêt, des effets contradictoires existent entre favorisation de la croissance des végétaux, fragilisation des arbres aux événements climatiques extrêmes et développement des ravageurs et agents pathogènes.

La biodiversité est impactée par une variété importante de pollutions. En lien avec la production agricole, l'utilisation massive d'engrais de synthèse conduit à l'eutrophisation des cours d'eau et des sols. A cela s'ajoute les pesticides et autres produits phytopharmaceutiques, utilisés en agriculture intensive ainsi que par certains particuliers. Les écosystèmes sont également impactés par le phénomène des « pluies acides ». D'autres formes de pollution plus marginales existent comme les « polluants émergents » (résidus médicamenteux, microplastiques et perturbateurs endocriniens), la pollution lumineuse et la pollution sonore.

Les EEE se sont propagées par les échanges commerciaux et la circulation internationale des espèces. Introduites par l'être humain, elles envahissent le territoire par absence de leurs prédateurs naturels et grâce à une dispersion favorisée par une dissémination efficace ou un important succès reproducteur. Les EEE les plus largement répandues en Wallonie concernent particulièrement les milieux humides et les rivières.

1.4.4. POLITIQUES ET OUTILS DE PROTECTION EN VIGUEUR RELATIFS À LA CONSERVATION DE LA NATURE ET À LA RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ

Aux échelles mondiale, européenne et belge, de nombreux textes et engagements participent à la conservation et à la restauration de la biodiversité. Certains textes, comme la Convention sur la diversité biologique (1992) ou l'Accord de Kunming-Montréal (2022), intègrent explicitement des objectifs de préservation de la biodiversité. D'autres engagements ciblent de manière plus spécifique les aspects climatiques (par ex. Protocole de Kyoto de 1997 et Accord de Paris de 2016). Cette seconde catégorie

d'accords reste pertinente dans un cadre de protection de la biodiversité, les changements climatiques constituant une pression affectant négativement une large gamme d'habitats naturels et d'espèces.

A l'échelle régionale wallonne, les instruments juridiques en matière de biodiversité sont également multiples, impliquant des approches et des leviers d'action variés. En ce qui concerne la protection de la biodiversité wallonne, il convient de souligner le rôle central de la Loi sur la Conservation de la Nature (LCN) du 12 juillet 1973. Celle-ci définit notamment les statuts de réserves naturelles, régit la protection des espèces animales et végétales et fixe les critères d'octroi de subsides pour les aménagements favorables à la nature en milieu rural. D'autres textes en lien direct avec la biodiversité participent à renforcer le cadre légal autour de la préservation de la nature. De plus, certains instruments ont un lien indirect avec l'environnement en fixant, par exemple, des normes de rejets de certains polluants ou en encadrant certaines pratiques ou la réalisation de projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement.

Si l'arsenal juridique wallon apparaît comme bien développé pour faire face aux pressions qui s'appliquent sur la biodiversité, on note plusieurs limitations. Un nombre important d'outils juridiques implique une articulation complexe entre les textes légaux et certains manquent d'effectivité sur le terrain, faute de moyens pour les faire respecter. De plus, les pressions diffuses (émissions de GES par exemple) sont difficilement appréhendables par le droit wallon et il existe également une part transfrontalière sur laquelle la Wallonie n'a pas d'emprise. Enfin, bien que certaines normes environnementales existent, elles sont souvent émises dans le cadre de la protection humaine, sans référence explicite aux exigences écologiques des espèces et des biotopes.

1.4.5. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le tableau ci-après synthétise les enjeux environnementaux en présentant pour les différents milieux un résumé des tendances des indicateurs biologiques et les pressions impactant ces milieux.

Tableau 2 : Synthèse des enjeux environnementaux

Type de milieu	Tendance des indicateurs biologiques	Principales pressions
Milieux agricoles	Il n'existe pas d'indicateur pertinent quant à l'état biologique général des écosystèmes agricoles, mais concernant les populations d'oiseaux communs de ces milieux et les papillons des milieux ouverts, la tendance est négative. De nombreuses espèces des milieux agricoles présentes sur les listes rouges régionales sont menacées.	Pollutions, compaction des sols, matière organique insuffisante, érosion hydrique, simplification du paysage, changement climatique, artificialisation.
Milieux forestiers	Des tendances positives ou stables sont observées pour certains indicateurs biologiques (certaines espèces des listes rouges et les populations de papillons des milieux forestiers), mais l'état de conservation de la plupart des habitats d'intérêt communautaire forestiers est défavorable.	Compaction, eutrophisation et acidification des sols, forte présence d'ongulés sauvages, changement climatique, ravageurs et agents pathogènes, usages sylvicoles et touristiques.
Milieux semi-naturels ouverts (landes, tourbières, pelouses naturelles)	Peu d'écosystèmes présentent une acidification notable, mais une proportion élevée présente une eutrophisation critique liée à l'azote. Certaines espèces emblématiques des milieux tourbeux et des landes ont connu une augmentation de leur population suite à des projets de restauration écologique.	Acidification et artificialisation des sols, fragmentation du territoire et perte de continuité écologique.

Type de milieu	Tendance des indicateurs biologiques	Principales pressions
Milieux urbanisés	Un ralentissement de l'artificialisation des terres est observé. Une tendance négative des populations d'oiseaux communs (toutes espèces confondues et espèces ni agricoles, ni forestières) est observée, mais elle est plus modérée en comparaison d'autres autres types de milieux.	Imperméabilisation et pollution locale des sols, pollution lumineuse.
Milieux aquatiques	L'état chimique et écologique des masses d'eau de surface varie selon les régions : globalement bon au sud du Sillon Sambre-et-Meuse, mais plus mauvais au nord. L'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire aquatiques est globalement défavorable, malgré certaines espèces des listes rouges qui présentent une amélioration de leur statut.	Eutrophisation des cours d'eau, dégradation hydromorphologique, pollution chimique (pesticides, micropolluants), sécheresses.
Transversal	Les indicateurs biologiques disponibles ne permettent pas d'appréhender les effets transversaux.	EEE, polluants émergents, impacts extraterritoriaux, changements climatiques globaux

1.5. Analyse des incidences sur l'environnement du projet de Stratégie Biodiversité 360°

Afin d'évaluer les incidences environnementales et socio-économiques du projet de SB360°, chaque objectif opérationnel (OO) a fait l'objet d'une fiche analytique présentant : le contexte et les enjeux dans lesquels s'inscrit l'OO, l'évaluation des incidences représentant les opportunités et/ou les facteurs limitants des actions que prévoit l'OO ; ainsi que des mesures additionnelles, correctrices et de suivi.

Ces fiches analysent non seulement les effets du plan par rapport aux objectifs mis en avant, mais également ses effets indirects. Les incidences considérées sont des incidences potentielles, positives ou négatives, directes, indirectes ou cumulées, à court, moyen ou long terme, permanentes ou temporaires. Le niveau de détail retenu pour les différents domaines environnementaux et socio-économiques est fonction des enjeux identifiés dans l'analyse de l'état initial.

Afin d'être concis, le détail du contenu des fiches n'est pas présenté dans ce RNT, le lecteur intéressé se référera au RIE complet (les fiches analytiques se trouvent dans le chapitre 4).

Le premier tableau ci-dessous reprend les objectifs opérationnels (OO) du projet de SB360° et leurs intitulés, et présente la correspondance avec le numéro des fiches analytiques. Le second résume l'évaluation des incidences du projet de SB360° pour chaque dimension de l'environnement étudiée, avec des symboles traduisant l'impact positif (++, +), neutre (0) ou négatif (-, --).

Tableau 3 : Numéro et intitulé des objectifs opérationnels et correspondance avec les fiches analytiques du RIE

N° OO	Intitulé de l'objectif opérationnel	N° fiche du RIE complet
Axe 1 – Préserver la biodiversité et restaurer les populations d'espèces et les habitats naturels dégradés		
1.1.1	Compléter le réseau régional des aires strictement protégées pour atteindre 5 % du territoire en 2030	1
1.1.2	Améliorer l'état de conservation d'au moins 30 % des habitats et des espèces menacés d'ici 2030	2
1.1.3	Prévenir et limiter l'impact des espèces exotiques envahissantes	3
1.2.1	Identifier et préserver le réseau écologique en veillant à valoriser les services écosystémiques qui y sont associés	4

1.2.2	Préserver et restaurer l'état écologique des cours d'eau	5
1.2.3	Restaurer la connectivité des habitats et populations d'espèces, notamment au travers des éléments du paysage	6
1.2.4	Préserver les habitats et les services écosystémiques associés	7
Axe 2 - Intégrer la biodiversité dans les logiques de développement et les activités économiques et favoriser une utilisation durable de la biodiversité		
2.1.1	Améliorer la qualité des évaluations d'impact sur la biodiversité	8
2.1.2	Assurer l'absence de perte nette lors du développement de plans et projets par l'application de la séquence éviter-réduire-compenser	9
2.2.1	Promouvoir un urbanisme circulaire	10
2.2.2	Promouvoir une économie circulaire	11
2.2.3	Promouvoir une mobilité douce, sobre en infrastructures	12
2.2.4	Promouvoir une alimentation et une consommation durables	13
2.3.1	Développer les trames vertes et bleues urbaines	14
2.3.2	Favoriser l'accueil de la faune et la flore dans le bâti	15
2.3.3	Développer le potentiel d'accueil de la biodiversité dans les espaces verts publics et privés	16
2.4.1	Renforcer le potentiel d'accueil de la biodiversité au sein des espaces agricoles	17
2.4.2	Développer une agriculture qui s'appuie sur le fonctionnement des écosystèmes et minimise le recours aux intrants chimiques	18
2.4.3	Soutenir la gestion des espaces naturels par l'agriculture	19
2.5.1	Renforcer le potentiel d'accueil de la biodiversité dans les forêts wallonnes	20
2.5.2	Soutenir une gestion forestière qui préserve l'écosystème forestier et s'appuie sur son fonctionnement	21
2.6.1	Favoriser la préservation et la restauration de la biodiversité par et au sein des entreprises	22
Axe 3 - Valoriser la biodiversité et mobiliser l'ensemble des acteurs de la société en sa faveur		
3.1.1	Mettre en valeur les espaces naturels au travers d'une politique d'accueil structurée	23
3.1.2	Promouvoir la nature en tant que base pour une offre touristique	24
3.2.1	Renforcer l'intégration de l'éducation à la biodiversité dans toutes les filières de l'enseignement	25
3.2.2	Intégrer les enjeux liés à la biodiversité dans les formations professionnelles	26
3.2.3	Impliquer et mobiliser les différents acteurs de la société	27
Axe 4 - Déployer les actions au niveau local et rayonner à l'international		
4.1.1	Encourager les entités locales à développer des actions favorables à la biodiversité	28
4.2	Contribuer à la préservation de la biodiversité à l'échelle internationale	29
Axe 5 - Connaître la biodiversité et encadrer les activités sur le terrain		
5.1.1	Adapter la législation aux enjeux actuels de préservation de la biodiversité	30
5.1.2	Accroître l'effectivité des législations en faveur de la biodiversité	31
5.2.1	Améliorer le processus de collecte des données biologiques	32
5.2.2	Diffuser les données et les connaissances biologiques	33
5.2.3	Améliorer l'évaluation de l'état de la biodiversité wallonne	34
5.2.4	Structurer et renforcer la recherche en matière de biodiversité	35

Tableau 4 : Synthèse des incidences sur l'environnement

N° OO	Diversité biologique, faune et flore					Situation socio-économique							Situation environnementale						Services écosystémiques				
	Milieux agricoles	Milieux forestiers	Milieux semi-naturels ouverts	Milieux urbanisés	Milieux aquatiques	Population et santé	Climat	Agriculture	Sylviculture	Tourisme	Autres activités économiques	Administrations	Etat des masses d' eau	Etat des sols	Ambiance lumineuse	Biens matériels, patrimoine bâti, archéologique et culturel	Paysage	Incidences transfrontalières					
Axe 1 - Préserver la biodiversité et restaurer les populations d'espèces et les habitats naturels dégradés																							
1.1.1	+	+	+	0	+	+	+	A	+	A	+	+	+	-	+	+	0	0	+	0	+	0	
1.1.2	+	+	+	+	+	+	+	A	+	A	+	A	+	0	-	+	+	+	0	+	0	+	
1.1.3	+	+	+	+	++	+	-	0	+	+	+	+	+	-	+	+	+	0	0	+	++	++	
1.2.1	+	+	+	+	+	+	+	0	0	0	0	0	-	+	0	0	0	0	+	0	+	+	
1.2.2	0	+	+	0	++	++	++	+	A	0	+	-	+	+	++	0	0	0	+	++	++	++	
1.2.3	+	-	+	+	+	+	+	0	+	0	+	+	-	+	+	+	++	0	+	0	+	+	
1.2.4	+	+	+	+	+	+	0	A	+	0	0	A	+	A	+	0	0	0	0	+	0	++	
Axe 2 - Intégrer la biodiversité dans les logiques de développement et les activités économiques et favoriser une utilisation durable de la biodiversité																							
2.1.1	+	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	-	+	+	+	+	+	+	0	+	+	
2.1.2	+	-	+	-	+	+	+	0	0	0	0	0	-	+	-	+	0	0	0	0	0	+	-
2.2.1	0	0	0	+	-	0	+	+	+	+	0	0	+	+	0	0	0	0	+	-	0	+	-
2.2.2	+	+	+	+	+	0	++	0	+	0	+	-	0	+	+	0	0	0	0	++	0	0	0
2.2.3	+	-	+	-	+	-	+	-	+	++	0	0	+	+	+	0	0	0	+	0	++	+	0
2.2.4	++	0	0	0	+	+	+	+	+	-	0	0	0	0	+	+	0	0	+	+	+	+	0

N° OO	Diversité biologique, faune et flore					Situation socio-économique							Situation environnementale						Services écosystémiques		
	Milieux agricoles	Milieux forestiers	Milieux semi-naturels ouverts	Milieux urbanisés	Milieux aquatiques	Population et santé	Climat	Agriculture	Sylviculture	Tourisme	Autres activités économiques	Administrations	Etat des masses d' eau	Etat des sols	Ambiance lumineuse	Biens matériels, patrimoine bâti, archéologique et culturel	Paysage	Incidences transfrontalières			
2.3.1	0	0	0	++	0	++	+	0	0	+	0	-	+	0	0	0	0	+	0	++	0
2.3.2	0	0	0	++	0	+	+	0	0	+	+	-	+	0	0	0	0	0	0	+	0
2.3.3	0	0	0	++	0	++	+	0	0	+	+	-		0	0	+	0	0	0	++	0
2.4.1	+	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	-	+	+	+	0	+	+	0	+	
2.4.2	+	0	0	0	+	+	+	+	0	0	0	-		+	+	0	0	+	0	++	
2.4.3	+	0	+	0	+	0	+	+	0	+	0	0		0	0	0	0	+	0	+	
2.5.1	0	++	0	0	0	+	+	0	+	A	+	0	-	0	+	0	0	+	0	++	-
2.5.2	0	++	0	0	+	0	+	0	+	A	+	0	-	+	+	0	0	+	0	++	-
2.6.1	+	0	0	++	0	+	+	0	0	0	0	+	0	+	+	0	0	+	0	+	0
Axe 3 - Valoriser la biodiversité et mobiliser l'ensemble des acteurs de la société en sa faveur																					
3.1.1	+	+	+	+	+	++	0	+	0	++	+	+	+	+	+	+	+	+	+	++	0
3.1.2	0	+	+	+	+	+	0	0	0	+	-	0	0	+	+	+	+	+	0	+	
3.2.1	+	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	+	+	+	0	+	0	+	

N° OO	Diversité biologique, faune et flore					Situation socio-économique							Situation environnementale					Services écosystémiques					
	Milieux agricoles	Milieux forestiers	Milieux semi-naturels ouverts	Milieux urbanisés	Milieux aquatiques	Population et santé	Climat	Agriculture	Sylviculture	Tourisme	Autres activités économiques	Administrations	Etat des masses d' eau	Etat des sols	Ambiance lumineuse	Biens matériels, patrimoine bâti, archéologique et culturel	Paysage		Incidences transfrontalières				
3.2.2	+	+	+	+	+	0	0	+	+	+	+	0	0	+	+	0	+	0	0				
3.2.3	+	+	+	+	+	0	0	0	0	+	0	+	-	+	+	+	0	+	0	+			
Axe 4 - Déployer les actions au niveau local et rayonner à l'international																							
4.1.1	+	+	+	+	+	+	+	0	+	0	+	+	+	+	-	+	+	+	0	+	+	+	-
4.2	+	+	+	+	+	0	+	0	+	0	+	0	+	+	+	+	0	+	+	+			
Axe 5 - Connaître la biodiversité et encadrer les activités sur le terrain																							
5.1.1	+	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	+	+	+	0	+	+	+	0		
5.1.2	+	+	+	+	+	0	+	0	0	0	0	-	+	+	+	0	0	+	+	+			
5.2.1	+	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	+	+	+	0	0	0	0				
5.2.2	+	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	+	+	+	0	+	+	0				
5.2.3	+	+	+	+	+	0	+	0	0	0	0	-	+	+	+	0	+	0	+				
5.2.4	+	+	+	+	+	0	+	0	0	0	+	0	+	+	+	0	+	+	+				

Légende :

Impact	-	Négatif	0	Neutre	+	Positif	++	Très positif	
	A	Incidences négatives pour lesquelles la stratégie prévoit déjà des solutions							

L'évaluation montre une majorité d'impacts positifs sur les thématiques de diversité biologique, faune et flore, de santé humaine, de qualité des eaux de surface et souterraines et des sols, de lutte contre le changement climatique et de préservation des paysages.

Concernant les services écosystémiques, explicitement visés par certains objectifs opérationnels, le projet de SB360° vise à favoriser la multifonctionnalité des milieux afin d'éviter des écosystèmes simplement orientés vers la production et privilégier plutôt un bouquet de services écosystémiques.

Certaines thématiques socio-économiques (entreprises et secteurs agricoles, sylvicoles et touristique) présentent des incidences contrastées avec de possibles incidences négatives. Cela s'explique par les ambitions d'incitation et d'accompagnement au changement vers des pratiques plus favorables pour la biodiversité. De plus, il apparaît que le projet de SB360° va nécessiter des efforts importants de la part des administrations avec des besoins en moyens financiers et humains conséquents. De nombreuses incidences négatives pourront cependant faire également l'objet d'opportunité en termes de création d'emploi et de résilience et durabilité des activités (agricoles, sylvicoles et touristiques notamment).

Ce tableau de synthèse est commenté de manière plus détaillée en partie 4.1 du RIE.

1.6. Analyse des incidences du projet de Stratégie Biodiversité 360° sur les zones Natura 2000 et les zones protégées

A l'initiative des Directives européennes « Habitats » et « Oiseaux », le réseau **Natura 2000** constitue le plus grand réseau d'aires protégées en faveur de la biodiversité. En Wallonie, il représente 240 sites pour lesquels un Arrêté de désignation a été adopté.

L'**évaluation appropriée des incidences (EAI)** sur les sites Natura 2000 vise à s'assurer que le projet de SB360° ne va pas à l'encontre des objectifs du réseau tels que définis par la Directive « Habitats » – maintenir ou rétablir les espèces et les habitats naturels d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable – ni à l'encontre des objectifs de conservation fixés par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016.

L'analyse des objectifs opérationnels inclus dans le projet de SB360° montre que l'impact net attendu des mesures sur la biodiversité est majoritairement positif, qu'il s'agisse d'un bénéfice général diffus (sensibilisation ou communication) ou plus spécifique. Peu d'actions ciblent cependant de manière explicite le réseau Natura 2000, mais plusieurs actions, objectifs stratégiques et opérationnels sont néanmoins susceptibles d'impacter de manière positive le réseau Natura 2000 wallon et l'atteinte des objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire à l'échelle des régions biogéographiques wallonnes. En particulier, les mesures visant à augmenter la surface des aires protégées, à améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces menacés d'ici 2030, à préserver et restaurer l'état écologique des cours d'eau, à soutenir la gestion des espaces naturels par l'agriculture, à améliorer le processus de collecte des données biologiques, à prévenir et limiter l'impact des espèces exotiques envahissantes et les mesures visant à renforcer l'intégration de la biodiversité dans les domaines de l'urbanisme, de l'agriculture et de la sylviculture sont en accord avec les objectifs poursuivis par le réseau Natura 2000.

Cependant, les infrastructures nécessaires à la valorisation de la mobilité douce et du tourisme associé au patrimoine naturel sont susceptibles d'entraîner la destruction d'habitats ou d'individus de la faune ou de la flore d'intérêt communautaire, ou d'entraîner un dérangement de certaines espèces sensibles.

Le mécanisme d'évaluation appropriée des incidences (EAI) a pour objectif de vérifier qu'un projet n'a pas d'impacts négatifs significatifs sur les habitats et les espèces protégés d'un site Natura 2000. Dans ce cadre, ce mécanisme apparaît donc comme un élément important pour garantir que les impacts sur le réseau seront bien pris en compte pour l'élaboration et la réalisation de chaque projet individuel. Si cet aspect est effectivement pris en compte, il n'est pas attendu d'impact négatif significatif sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, sur la cohérence du réseau Natura 2000 et sur les objectifs de conservation.

1.7. Evaluation des alternatives

1.7.1. ALTERNATIVE DE NON-MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE STRATÉGIE BIODIVERSITÉ 360°

L'analyse des tendances des différents indices biologiques considérés montre un déclin des espèces aux profils plus spécialisés depuis plusieurs décennies. A l'opposé, les espèces généralistes, au profil méridional et les EEE montrent généralement une progression de leurs effectifs, bien que le nombre de ces espèces soit plus réduit. Les modèles climatiques prédictifs prévoient une augmentation de la température moyenne comprise entre 1 et 5 °C d'ici 2100 et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes. Ces changements sont également susceptibles d'impacter la fourniture de services écosystémiques et la santé humaine.

Sans la mise en œuvre du projet de SB360°, il peut donc être attendu que la tendance actuelle se poursuive dans le futur, confirmant un déclin général de la biodiversité, à l'exception de certaines espèces, et la poursuite de la dégradation du cadre environnemental avec des conséquences pour l'Humain. En effet, les engagements pris et les actions mises en œuvre depuis plusieurs années ne semblent pas, jusqu'à présent, mener à un redressement global de la situation environnementale.

1.7.2. ALTERNATIVE AVEC UNE QUANTIFICATION DÉTAILLÉE DES OBJECTIFS ET UN PLAN DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Le projet de SB360° ne contient pas, à ce stade, de quantification détaillée des objectifs et de plan de mise en œuvre des actions. Dès lors, l'analyse réalisée pour les objectifs opérationnels inclus dans le projet ne peut dépasser le stade qualitatif et ne permet pas d'évaluer l'intensité des impacts susceptibles d'être générés.

Une alternative incluant ces éléments permettrait de proposer une vision plus pratique du projet et de fournir une information claire aux parties prenantes quant au niveau d'ambition réel de la SB360° et aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.

1.8. Justification du projet de Stratégie Biodiversité 360°

La Stratégie Biodiversité 360° constitue le premier programme sectoriel visant spécifiquement un programme d'action pour la protection de la nature tel que prévu par les articles D31 et D46 du Code de l'environnement.

Comme il a été vu lors de l'analyse, une majorité d'impacts positifs se retrouvent dans de nombreuses thématiques environnementales, en particulier en matière de biodiversité, de santé humaine, de qualité des eaux de surface et souterraines et des sols, de services écosystémiques, de lutte contre le changement climatique et de préservation des paysages.

Certaines thématiques socio-économiques (agriculture, sylviculture, tourisme principalement) sont susceptibles de subir des incidences négatives. Cependant, les mesures incluses dans le projet peuvent également créer des opportunités de diversification de ces secteurs et de mise en place de pratiques innovantes afin de concilier les aspects de valorisation socio-économique du territoire avec les objectifs de préservation de la nature.

L'analyse de l'alternative 1, sans remettre en cause l'importance de mettre en place le projet, a mis en évidence une piste d'amélioration du projet de SB360°, correspondant à mieux quantifier les objectifs des mesures et à inclure un plan de mise en œuvre de celles-ci.

1.9. Mesures additionnelles, correctrices et de suivi

La synthèse des mesures additionnelles et correctrices proposées a fait ressortir le besoin d'actions de sensibilisation et d'accompagnement pour assurer l'efficacité et le bon déroulé des actions proposées telles que la sensibilisation aux risques sanitaires dans la gestion des EEE, ou la sensibilisation aux écarts qui peuvent apparaître entre une zone accueillante pour la biodiversité et une zone répondant aux critères esthétiques usuels d'espaces verts (bien tondu, une diversité gérée par l'humain, etc.).

D'autres pistes d'amélioration et de correction ont également été identifiées. Elles portent essentiellement sur l'organisation des interactions avec d'autres plans et programmes (PAC, PwRP, PGDH, PARIS 2022-2027), la nécessité d'un dialogue avec les acteurs concernés par certaines mesures spécifiques (secteurs agricoles, sylvicoles et touristiques notamment) et la recherche d'une adaptation des mesures à leur contexte (prise en compte de tous les types de milieux dans la constitution du réseau écologique wallon, des secteurs d'activités dans l'intégration de la biodiversité par les entreprises).

La liste exhaustive des mesures additionnelles et correctrices se retrouve aux parties 6.1 et 6.2 de la version détaillée du RIE.

Une série de mesures de suivi ont aussi été proposées dans le RIE afin de suivre l'atteinte des objectifs opérationnels de la SB360°. Ces indicateurs servent au suivi temporel de la situation permettant d'évaluer les efforts à réaliser et d'éviter des conséquences néfastes indirectes pour l'environnement. Ils sont listés au point 6.3 du RIE complet.